

Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous secteurs d'activité**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **17/12/1985**

Mots clés : **SECURIR**, **EXAMINER**, **ALERTER**, **PROTEGER**

Identification

Identifiant : **727**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Code du travail (art. R. 4224-15, R. 4224-16), circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification de sauveteur secouriste du travail permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

La certification est valable 24 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une **session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) de SST** pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Ainsi remis à jour de ses compétences et validé, le sauveteur secouriste du travail :

intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise

met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences du sauveteur secouriste du travail se déclinent en 2 grands domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident

Domaine de compétences 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise

Public visé par la certification

- Tous les sauveteurs secouristes du travail titulaires du certificat SST, qui doivent en prolonger la validité

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences (MAC SST) permettent de revenir sur l'intégralité des compétences et de certifier **6 des 8 compétences du référentiel** de compétences de la formation initiale :

Le 1^{er} domaine de compétences valide les 3 compétences répertoriées de 3 à 5 :

Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir

Alerter ou faire alerter les secours

Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés

La 2^e partie permet de certifier les 3 compétences répertoriées de 6 à 8 du 2^{ème} domaine de compétences :

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

Informar les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées

Modalités générales

La formation MAC SST s'adresse à un groupe de **4 à 10 personnes**.

Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Elle est d'une durée de **7 heures de face-à-face pédagogique** (durée minimale), organisée en une ou plusieurs séquences non consécutives, dans un nombre pédagogiquement raisonnable.

Elle fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national.

Elle comporte des évaluations formatives réalisées en cours de formation, et une certification finale.

La certification MAC SST donne droit, si elle est satisfaisante, à une nouvelle validité du certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur, **pour une nouvelle durée de 24 mois**.

Un représentant du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Le stagiaire inscrit en MAC SST devra être titulaire du certificat SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, en cours de validité.

Compétences évaluées

Centre(s) de passage/certification

- La liste des organismes habilités assurant cette formation est consultable

Pour obtenir la prorogation de 24 mois du certificat de sauveteur secouriste du travail, le stagiaire en MAC SST devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des **6 compétences concernées** (compétences 3 à 8).

Les 2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 6 compétences.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 1

La validité est Temporaire

24 mois

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de « sauveteur secouriste du travail » leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois

sur

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/de-multiplication.html>

Plus d'informations

Statistiques

435745 sauveteurs secouristes du travail formés, enregistrés dans l'outil national de gestion en 2014

Autres sources d'information

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>